



SWISS ROWING NEWSLETTER #19

(24 juin 2021)

Chères Présidentes, Chers Présidents de clubs,

Suite à la dernière décision du Conseil fédéral, un assouplissement majeur des mesures de protection liées au COVID-19 aura lieu dès le 26 juin 2021. Nous pouvons désormais entrevoir un retour « quasiment » à la normale pour le sport de l'aviron.

A partir du 26 juin 2021 :

- Le port du masque ainsi que le respect de la distanciation sociale seront supprimés pour les activités sportives de plein air et en salle.
- Pour ce qui est des activités sportives en salle, seuls le traçage et une ventilation efficace seront nécessaires.

Malgré ces assouplissements, SWISS ROWING vous recommande vivement à faire preuve de vigilance et de continuer à respecter les mesures de protection et d'hygiène.

SWISS ROWING NEWSLETTER #19

- 1. Informations concernant les derniers assouplissements**
- 2. Prochaines régates et prochains événements**

SWISS ROWING est confiant que, grâce à ces assouplissements, les prochaines régates pourront être planifiées et avoir lieu dans des conditions « normales ». Nous remercions les présidentes et présidents de clubs et les organisateurs de régates pour leur soutien et pour leur collaboration !

Continuez à prendre soin de vous!

Pour le comité

Sabine Horvath
Vice-Présidente, Communication

Pour le bureau de Sarnen

Christian Stofer
Directeur

No.	Sujet	Voir aussi:
1	Informations concernant les derniers assouplissements	
	<p>Selon le règlement COVID-19 situation particulière, les règles suivantes s'appliquent aux activités sportives à partir du 26 juin :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Pour les activités sportives de plein air ou en salle, le port du masque n'est plus obligatoire et il n'est plus nécessaire de respecter une distanciation sociale ➔ Pour les activités en salle (d'entraînement et manifestations), le traçage est nécessaire (cette mesure ne s'applique pas si un certificat COVID est requis pour l'accès aux locaux) ➔ Pour les activités en salle, une ventilation efficace est nécessaire, sinon le port du masque et le respect des distances doivent être maintenus. <p>Concernant les activités sportives en salle, SWISS ROWING recommande le maintien d'une liste de présence.</p> <p>N.B. :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Il n'y a plus de restrictions concernant les activités en extérieur. ➔ A l'intérieur des locaux, les exigences de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) doivent être respectées, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ○ Port du masque sauf pour consommer ○ Les consommations se font assis ○ Traçage (une personne par groupe suffit) ○ Si un certificat COVID est requis, le traçage n'est plus nécessaire <p>Les règles cantonales doivent être respectées en tout temps.</p>	<p>Ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19</p> <p>www.swissrowing.ch</p>
2	Prochaines régates et prochains événements	
	<p>Les derniers assouplissements, qui seront valables à partir du 26 juin 2021, auront un effet sur les régates, les formations et les manifestations. Les régates étant considérées comme de grandes manifestations, il faudra tenir compte des règles et des exigences en matière d'autorisation lors de leur mise en œuvre.</p> <p>Pour tous les événements, veuillez vous référer au calendrier SWISS ROWING.</p>	<p>www.swissrowing.ch</p>